



Intrants

— Surcoût dû à l'écotaxe pour les amendements organiques

L'écotaxe sur les transports routiers aura un « *impact significatif* » sur le prix des produits pondéreux, dont les terreaux et les amendements, souligne la Chambre syndicale des améliorants organiques et supports de culture dans un communiqué le 3 juillet. D'après ses estimations, le surcoût serait de l'ordre de 1 à 1,2 % pour cette catégorie de produits.